

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20201120-0000022060-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 23/11/2020

Réception par le Préfet : 23/11/2020

Publication : 27/11/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Communication au Conseil départemental

Séance du vendredi 20 novembre
2020

N° CD-2020-7-12-2

RÉSULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE CHOIX DU MARQUEUR À FAIRE FIGURER SUR LES PLAQUES D'IMMATRICULATION 67 ET 68 À PARTIR DU 1ER JANVIER 2021

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code de la Route, notamment son article R. 317-8,
- VU le décret n° 2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- VU le décret n° 2019-1328 du 9 décembre 2019 portant diverses mesures en matière de sécurité routière,
- VU l'arrêté du 9 février 2009 modifié fixant les caractéristiques et le mode de pose des plaques d'immatriculation des véhicules,

- VU l'arrêté du 9 mai 2020 à l'introduction de l'identifiant territorial autorisé sur les plaques d'immatriculation relatif à la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la présentation des trois marqueurs aux alsaciens lors d'une consultation par internet (sur bit.ly/consultationalsace), par voie postale sur papier libre et au moyen de coupons mis à disposition sur le stand du Conseil départemental du Haut-Rhin aux Journées d'Octobre de Mulhouse du 30 septembre au 11 octobre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

➤ Donne acte au Président de la communication relative au résultat de la consultation pour le choix du marqueur à faire figurer sur les plaques d'immatriculation 67 et 68 à compter du 1er janvier 2021.


LE PRESIDENT

Remy WITH

ACTE EST DONNE